

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 avril 2007

AUJOURD'HUI vingt sept avril deux mille sept

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 20 avril 2007, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, président la séance

Présent(e)s :

Serge GODARD, Gilles-Jean PORTEJOIE, Louis VIRGOULAY, Dominique ADENOT, Yves LEYCURAS, Pascal GENET, Françoise NOUHEN, Alain MARTINET, Bernard DANTAL, Alain BARDOT, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Odile SAUGUES, Valérie BERNARD, Claudine BODET, Philippe BOHELAY, Françoise BONVALLOT, Michel CANQUE, Yves CARROY, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Jean-Yves FAFOURNOUX, Michel FANGET, Georges FAURE, Roger GIRARD, Danièle GUILLAUME, Serge LESBRE, Jean MAISONNET, Danielle MARTIN, René MAYOT, Chantal MERCIER-COURTY, Christine PERRET, Martine REMBERT, Paula RIBEIRO, Jean-Philippe VALENTIN

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

Christine DULAC-ROUGERIE, Djamel IBRAHIM-OUALI, Monique BONNET, Patricia AUCOUTURIER, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Catherine GUELON-NEYRIAL, Patricia GUILHOT, Claudine LAFAYE, Jacques LANOIR, Alexandre POURCHON, Yves REVERSEAU, Eric SEVRE

Excusé(e)s :

Gérard BOHNER, Jean-Pierre BRENAS, Nicole DUMAS, Alain LAFFONT, Paule OUDOT, Franck ROLLE

Absent(e)s :

Fatiha AMARA

Secrétaire :

Paula RIBEIRO

SITE DES GRAVANCHES

Rapporteur : Madame Françoise NOUHEN

Depuis 1986, l'ETAT met à disposition d'associations humanitaires une partie du site militaire des **GRAVANCHES**. En 1991, à l'occasion d'un changement d'occupants (**L'Auvergne avec vous**) et notamment de l'arrivée de **PHARMACIENS SANS FRONTIERES (PSF)**, le Ministère chargé de la prévention des risques technologiques, propriétaire à cette époque de cette partie du site militaire, a souhaité traiter globalement avec la Commune pour que celle-ci assure sur place une action de coordination et de facilitation.

C'est dans ce contexte que se sont développées un certain nombre d'associations humanitaires dont notamment :

↳ **PSF** (vingt sept salariés, quarante expatriés, trois cent cinquante bénévoles répartis sur la planète),
↳ **Centrale Humanitaire Médico Pharmaceutique** (vingt deux salariés, un chiffre d'affaires de trois à quatre millions € environ selon les années),

Pendant toute cette période, la Ville a assumé les charges du propriétaire, en lieu et place de l'Etat.

Depuis l'année 2004, nous nous sommes inquiétés du devenir des occupants dans le cadre d'un bail venu à échéance et que l'Etat ne renouvelait toujours pas malgré nos demandes régulièrement réitérées.

Lorsqu'à la fin 2005, la Ville a été informée de l'intention de l'Etat de vendre cet ensemble immobilier dans le cadre de sa "politique de valorisation du patrimoine", le Maire a immédiatement alerté le Préfet afin qu'une solution, permettant la poursuite des activités humanitaires, puisse être trouvée, en concertation avec la Ville. Le Préfet a alors pris l'initiative, en février 2006, d'une visite des lieux, et a "souhaité que la décision qui serait prise à terme ne contrarie pas le travail important des associations présentes sur le site".

Au cours de la séance de travail tenue sur place, à l'issue de cette visite, avec les représentants des occupants, de la Commune, et de Clermont Communauté, il avait été décidé que le Préfet demanderait la prorogation du bail et interrogerait le Ministère des Affaires Etrangères sur "la nature du soutien qu'il pourrait apporter" aux occupants.

Mi juin 2006, le Préfet confirmait la décision de l'Etat de vendre le site et indiquait que la prolongation du bail était accordée pour une année jusqu'à fin 2007 et que le soutien de la déléguée à l'Action Humanitaire du Ministère des Affaires Etrangères se limitait à un vœu.

Les deux principaux occupants : PSF et CHMP nous ont alors fait part de leurs difficultés à assurer seuls leur relogement et sollicité l'aide de la Commune pour laquelle il était difficile d'envisager de réaliser seule une acquisition de cette ampleur (deux hectares environ de terrain sur lequel sont implantés 500 m² de bureaux et 5 000 m² de hangars) afin de soutenir des activités dont l'intérêt s'étend bien au-delà du strict plan local.

C'est pourquoi le Maire a immédiatement sollicité le Conseil Régional, le Conseil Général et Clermont Communauté pour rechercher avec la Ville, prête à jouer un rôle de chef de file, une solution permettant la poursuite des activités des organisations humanitaires, malgré la décision de l'Etat de vendre le site, qui est à l'origine des difficultés actuelles. Les associations ont été informées de ces démarches dès leur engagement en décembre 2006.

Le Président du Conseil Régional nous a confirmé son soutien et nous attendons les réponses du Conseil Général et de Clermont Communauté, que l'on peut espérer positives.

Dans ces conditions il paraît possible de proposer aux organismes occupants (PSF, CHMP, Banque Alimentaire, UNC Pharmaciens Humanitaires), de les maintenir sur ce site dans les mêmes conditions que celles qui prévalaient jusqu'alors (loyer symbolique), la Ville se substituant à l'Etat comme propriétaire de l'ensemble immobilier.

Il vous est donc proposé, en accord avec votre Commission, d'approuver le principe de l'achat du site concerné (parcelle BD 29 de 18 900 m²) par la Ville et de d'autoriser le Maire à engager les négociations avec l'ETAT, de solliciter l'aide financière de la Région, du

Département et de Clermont Communauté, sachant que le plan de financement définitif et les conditions précises de la vente vous seront soumises ultérieurement.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 9 mai 2007

Le Maire,
Pour le Maire et par délégation,
L'Adjointe,

Françoise NOUHEN